



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 8/2013

Concerne : acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 853, élargissement du chemin de Ballègue (DP 14, au droit du ch. de Ballègue N° 41) et réaménagement du trottoir – Approbation et demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande concernant l'acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 853 et une demande d'un crédit de construction en vue de l'élargissement de la chaussée et du réaménagement du trottoir au chemin de Ballègue (DP 14, au droit du ch. de Ballègue N° 41), d'un montant de CHF 115'000.-- (cent quinze mille francs).

1. Préambule

Lors du précédent réaménagement du chemin de Ballègue, en 1993-1994, une chicane d'environ 30 mètres avait été aménagée le long de la parcelle RF 853. Ce rétrécissement de la chaussée était imposé par la faible largeur du DP à cet endroit et par la création d'un trottoir. Cet obstacle jouait également un rôle de modérateur du trafic. Toutefois, la longueur de cette chicane, mais surtout le manque de visibilité occasionné par la courbe de la route à cet endroit perturbent la circulation et augmentent le risque d'accidents. Il n'est en effet pas rare que des automobilistes circulant sur ce tronçon se voient contraints à un freinage urgent pour éviter une collision. Pour remédier à cette situation, la Municipalité a engagé les démarches nécessaires pour acquérir une bande de terrain de la parcelle RF 853, afin de permettre l'élargissement de la chaussée et le maintien d'un trottoir sur ce tronçon du chemin de Ballègue.

2. Travaux projetés

Afin d'améliorer la sécurité des usagers du chemin de Ballègue, nous vous proposons, conformément au plan des investissements 2013/2017, d'octroyer à la Municipalité le financement destiné à l'acquisition d'une bande de terrain de 35 mètres carrés issue de la parcelle privée N° 853, à l'élargissement de la chaussée et au réaménagement du trottoir d'un tronçon du chemin de Ballègue (au droit du N° 41 dudit chemin).

Le projet prévoit de déplacer une partie du trottoir existant sur la parcelle du domaine public communal N° 14 à laquelle aura été ajoutée la surface de 35 m² issue du fractionnement de la parcelle 853 et de porter la largeur de la chaussée à cet endroit de 3.80 mètres (largeur actuelle) à 5 mètres. La longueur du tronçon concerné par ces travaux de réaménagement est d'environ 50 mètres. De plus, et afin de modérer la vitesse dans ce secteur, des chicanes (telles celles en place sur le chemin du Vaugueny et sur la route de Montblesson) seront

posées, à proximité, en amont et/ou en aval du secteur concerné. Les travaux d'élargissement du chemin de Ballègue à cet endroit entraîneront également l'enlèvement puis le remplacement d'une haie sur la parcelle N° 853.

3. Planning

Ces travaux débuteront dans le courant du mois d'avril 2013 et seront probablement terminés dans le courant du mois de juin 2013.

4. Coût de l'opération

Selon les conditions de la cession de la bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle 853 et vu le devis établi par le Bureau technique Bernard Gleyre à Epalinges, le coût des travaux se présente comme suit :

Achat d'une bande de terrain de 35 m ² au prix de 300.— le m ²	CHF	10'500.--
Travaux de génie civil	CHF	70'000.--
Travaux clôture et plantation	CHF	9'500.--
Honoraires de l'ingénieur civil	CHF	9'800.--
Honoraires du géomètre officiel	CHF	2'500.--
Divers et imprévus (y compris frais des actes notariés)	CHF	12'700.--
Total TTC	CHF	115'000.--

C'est donc un crédit de CHF 115'000.-- (cent quinze mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 2'900.-- (calculée à 2.52 %).

Excepté l'éventuel service de la dette, cette réalisation n'entraînera pas des dépenses de fonctionnement nouvelles, l'entretien courant (notamment le balayage et le déneigement) étant confié à l'équipe communale des travaux.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 8/2013 du 27 décembre 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à acheter une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 853 et à signer tous les actes notariés, officiels ou administratifs concernant cet achat.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.-- (cent quinze mille francs) pour l'achat d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 853, l'élargissement de la chaussée et le réaménagement du trottoir au chemin de Ballègue (DP 14, au droit du ch. de Ballègue N° 41) tel que présenté dans le présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 27 décembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexes : - un plan de situation (BBHN, du 14.12.2012)

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger